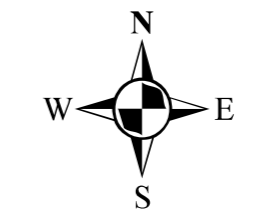


**Légende**

- Limite de zonage
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.130-1 du C.U.
- \* Arbre remarquable protégé au titre de l'article L.130-1 du C.U.
- Plantation à réaliser au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du C.U.
- Chemin piétonnier à protéger au titre de l'article L.123-1-5 IV 1er du C.U.
- Zones humides inventoriées au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du C.U.
- Haie à protéger au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du C.U.
- Site archéologique

Tableau des Emplacements Réservés :

N°	Vocation de l'Emplacement Réservé	Bénéficiaire	Surface
1	Déviations de Vue	Conseil départemental de Loire-Atlantique	149 987 m²
2	Accès vers la zone d'urbanisation future	Commune	257 m²
3	Accès futur – la Tancherie	Commune	Largeur 10 m



DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de

**CHEIX-EN-RETZ**  
PLAN LOCAL D'URBANISME

**DOSSIER D'APPROBATION**

Pièce n°6.1

**ZONAGE DU BOURG**

échelle 1/2 500

	Prescrit	Arrêté	Approuvé
élaboration du PLU	20.02.2009	01.10.2015	07.07.2016

juin 2016



8, avenue des Thébaudières  
44 800 SAINT-HERBLAIN  
Tel: 02 40 94 92 40  
Fax: 02 40 63 03 93